Résumé et analyse des principaux résultats

Éducation à la petite enfance et services de garde au Canada en 2021 et au-delà

CHILDCARE RESOURCE AND RESEARCH UNIT

childcarecanada.org

• DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Éducation à la petite enfance et services de garde au Canada 2021

Le résumé et l'analyse des principaux résultats en matière d'éducation à la petite enfance et de services de garde au Canada s'appuient sur un document intitulé *Early childhood education and care in Canada 2021* (avril 2023) et sur des versions antérieures de cet ouvrage publiées depuis 1992. ECEC in Canada 2021 s'intéresse à la période de 2019 jusqu'au début de 2023. Les données numériques concernent principalement l'année 2021 et quant aux informations descriptives, elles décrivent les changements au chapitre des politiques, de la prestation des services et du financement survenus de 2019 à mars 2023.

ECEC in Canada 2021 est le treizième rapport détaillé sur l'éducation à la petite enfance et les services de garde au Canada produit par le Childcare Resource and Research Unit. Le rapport complet comprend des sections détaillées sur chaque province et chaque territoire, trente-cinq tableaux et des sections consacrées aux changements importants récents survenus dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE) au Canada, aux rôles et responsabilités des gouvernements, au congé parental, et aux programmes d'AGJE des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Tous les rapports ECEC in Canada sont gratuits et peuvent être téléchargés à même le site Web du CRRU.

TABLE DES MATIÈRES

Évolution à l'échelle du Canada

Données démographiques

Programmes d'AGJE des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Offre, inscription et couverture

Propriété des services de garde

Types de services de garde

Main-d'œuvre des services de garde

Frais de garde et abordabilité

Financement public des services de garde réglementés

Copyright Childcare Resource and Research Unit, 2023.

ISBN 978-1-896051-79-6

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Évolution à l'échelle du Canada

Au cours des trois dernières années, les services de garde à l'enfance au Canada ont connu des changements comme jamais auparavant.

La crise en matière de services de garde engendrée par la pandémie de COVID-19 a incité les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à s'engager à bâtir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) soutenu à long terme à même des fonds publics pour toutes les familles et leurs enfants.

En avril 2021, le budget fédéral consacrait 27,2 milliards de dollars pour la période de 2021 à 2026 à la création d'un système pancanadien d'AGJE et le gouvernement s'engageait à y consentir au moins 9,2 milliards de dollars annuellement après 2026. Les fonds seront versés aux provinces et territoires et aux organismes de gouvernance autochtones afin de transformer les services de garde au pays en un système universel.

Les accords entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires avaient tous[1] été conclus en mars 2022. Les accords et les plans d'action décrivaient des mesures précises que s'engageait à mettre en œuvre chaque gouvernement au cours de la première phase de construction du système.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits recevront du financement pour leurs programmes d'AGJE. Ces fonds leur seront versés en vertu de l'entente de 2018 sur le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones — un cadre général chapeautant les cadres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fondés sur les distinctions propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

La loi fédérale, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada, a été déposée à la Chambre des communes en décembre 2022.

1 Le Québec, qui a négocié un accord asymétrique avec le gouvernement du Canada, travaillera à l'atteinte de ses propres objectifs en matière d'AGJE.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Données démographiques

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans a fluctué au cours des trois dernières décennies au lieu de présenter une tendance unique.

En 2021, le Canada comptait 5 101 000 enfants âgés de 0 à 12 ans (soit 2 210 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et 2 891 000 enfants âgés de 6 à 12 ans).

Au cours des trois dernières décennies, la population d'enfants a chuté dans quelques provinces et au fil du temps, elle a augmenté ailleurs. Ainsi, le nombre d'enfants a diminué dans les provinces de l'Atlantique alors qu'il a augmenté en Alberta et est demeuré le même dans les autres provinces et territoires.

Le nombre d'enfants dont la mère a un emploi est demeuré élevé en 2021.

Le nombre d'enfants dont la mère a un emploi est un produit du taux d'emploi des mères, qui a augmenté systématiquement, du nombre d'enfants, qui a fluctué.

En 2021, le Canada comptait 1 437 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et 1 959 000 enfants âgés de 6 à 12 ans dont la mère avait un emploi.

Le nombre d'enfants dont la mère a un emploi a diminué sur trois décennies dans le Canada atlantique alors qu'il a augmenté en Alberta et au Québec.

Des recherches sur l'emploi durant la pandémie ont révélé que l'écart salarial entre les hommes et les femmes avait été exacerbé par la pandémie, les mères d'enfants d'âge scolaire ayant été plus touchées que les mères d'enfants d'âge préscolaire.

En conséquence, de 2019 à 2021, le nombre d'enfants dont la mère avait un emploi a baissé de 4 000 et de 17 000 respectivement pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et de 6 à 12 ans.

Malgré la diminution observée en 2019, le nombre d'enfants dont la mère avait un emploi en 2021 est demeuré près des sommets atteints depuis 1992.

Le taux d'emploi des mères est demeuré élevé en 2021.

En 2021, le taux d'emploi des mères dont l'enfant le plus jeune était âgé de 0 à 3 ans, de 4 à 5 ans et de 6 à 12 ans était respectivement de 76 %, 79 % et 84 %.

Le taux d'emploi des mères est demeuré élevé malgré la chute d'emploi des femmes durant la pandémie.

Le taux d'emploi des mères au cours de la dernière décennie a augmenté lentement, mais régulièrement année après année. Le taux d'emploi des mères d'enfants plus vieux s'est maintenu, mais il continue de monter dans le cas des mères d'enfants les plus jeunes[2], soit de 65 % en 1995 à 70 % en 2012, et à 76 % en 2021 à l'échelle du Canada.

2 Le groupe d'âge des enfants les plus jeunes est passé de 0 à 2 ans à 0 à 3 ans dans l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les données des deux groupes d'âge ont été incluses en 2020, mais seules celles du groupe de 0 à 3 ans en 2021. Par conséquent, les données antérieures à 2020 ne sont pas directement comparables. Voir le tableau 28.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Les programmes d'AGJE des Premières Nations, des Métis et des Inuits

En 2015, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada formulait 94 appels à l'action dont un demandant à tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial et autochtone) « d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones ».

Le budget fédéral 2021 s'engageait à verser 2,5 milliards de dollars sur cinq ans aux programmes autochtones d'AGJE, en prenant appui sur le financement fédéral existant, notamment les fonds consacrés aux deux programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et à l'initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits.

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CAGJEA) chapeaute les cadres d'AGJE des Premières Nations, des Métis et des Inuits, lesquels ont pour objet de soutenir la prestation de services de garde adaptés culturellement et fondés sur les distinctions.

On compte en tout 112 garderies agréées dans les communautés (réserves) des Premières Nations et sur le territoire des Inuits. Il y a aussi quelque 280 centres de la petite enfance dirigés par des Autochtones à l'extérieur des communautés à l'échelle du Canada.

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) sont financés par le gouvernement fédéral. En 2021, il y avait plus de 500 PAPAR au Canada. 115 PAPACUN répartis dans les provinces et territoires.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Offre, inscription et couverture

GARDERIES/CPE ET SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL RÉGLEMENTÉS

Le nombre de garderies/CPE et de services de garde en milieu familial réglementés a diminué de 2019 à 2021.

En mars 2021, on comptait 17 065 garderies/CPE (services de garde offerts à temps plein et une partie de journée aux enfants âgés de 0 à 5 ans et services de garde parascolaires pour les enfants âgés de 4 à 12 ans), ce qui représente une baisse de 477 par rapport aux 17 542 garderies/CPE répertoriés en mars 2019.

Cette perte (nette) est la seule diminution du nombre de garderies agréées observée depuis 2004 (première parution de cette information dans ECEC in Canada). Dans la plupart des provinces et territoires, le nombre de garderies/CPE a augmenté ou légèrement baissé.

Le nombre de services de garde en milieu familial réglementés a diminué considérablement de 2019 à 2021, passant de 21 513 services actifs à 17 840, soit une perte de 3 673 services ou de 17 %. Parmi ces pertes, 2 777 sont survenues au Québec.

De 2004 à 2014, le nombre total de services de garde en milieu familial réglementés avait fluctué de 26 000 à 28 000. Le nombre de SGMF actifs avait chuté ensuite à 23 445 en 2016, et encore à 21 513 en 2019.

PLACES EN SERVICES DE GARDE

Les places offertes en services de garde ont diminué de plus de 16 000 de 2019 à 2021. On disposait de places en services de garde réglementés pour 29 % des enfants âgés de 0 à 12 ans et de places en garderie pour 28 % des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Le Canada comptait 1 490 046 places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans en 2021.

Il s'agit d'une baisse de 16 612 places depuis 2019 — la première diminution de places en services de garde réglementés depuis la première publication de ECEC in Canada en 1992. La chose n'est pas étonnante puisque ces données sont de mars 2021 — après un an de pandémie. Pour mettre en contexte l'augmentation et la diminution des places, le nombre de places (net) en services de garde augmentait au cours de chaque période de deux ou de trois ans dont il était question dans ECEC in Canada, parfois de plus de 50 000 places par année.

Les chiffres de 2021 se répartissent comme suit :

> 627 333 places en garderie/CPE offertes à temps plein (toute la journée) ou à temps partiel (une partie de journée en jardin d'enfants) pour des enfants âgés de 0 à 5 ans; 589 453 de ces places étaient à temps plein3;
>
> 753 938 places offertes en services de garde parascolaires (avant et après l'école) pour des enfants âgés de 4 à 12 ans;
>
> 108 574 places offertes en services de garde en milieu familial réglementés pour des enfants âgés de 0 à 12 ans.

Dans l'ensemble, on disposait d'une place en service de garde réglementé pour 29 % des enfants âgés de 0 à 12 ans en 2021.

On disposait d'une place en garderie agréée et CPE (temps plein ou une partie de journée en jardin d'enfants) pour 28,4 % des enfants âgés de 0 à 5 ans.

À l'échelle du Canada, on disposait d'une place en garderie/CPE à temps plein[3] pour 26,7 % des enfants âgés de 0 à 5 ans en 2021.

Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 12 ans qui avait une place dans un service de garde réglementé variait de 10 % en Saskatchewan à 54 % au Québec..

3 Faute de données, le chiffre pour le nombre de places en garderie/CPE à temps plein pour les enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada est une estimation.

FIGURE 1 Nombre de places dans un service de garde réglementé par année Canada (1992–2021)

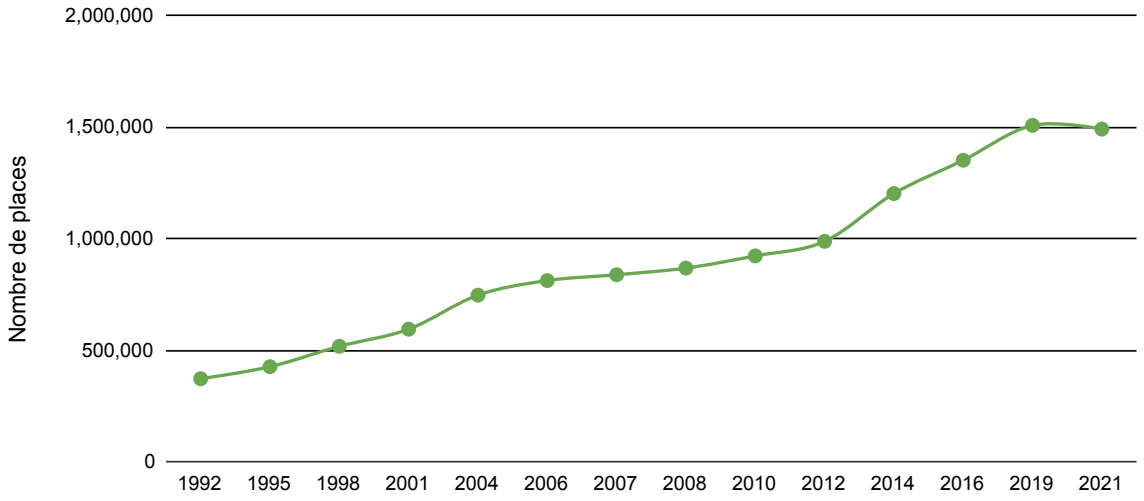

INSCRIPTIONS ET CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

Les inscriptions en garderie/CPE sont demeurées faibles pendant des mois, même après leur avoir permis de rouvrir durant la pandémie de COVID-19.

Les données sur les inscriptions, qui ont été fournies par huit provinces/territoires, indiquent que les inscriptions en garderie/CPE en mars 2021 étaient très basses par rapport à la capacité d'accueil autorisée.

Les données révèlent que même si sept ou huit mois s'étaient écoulés depuis que la plupart des services de garde réglementés avaient rouvert leurs portes suivant la première vague de fermetures massives en raison de la pandémie en 2020, le faible niveau d'inscription persistait.

FIGURE 2 Inscriptions en garderie en tant que pourcentage de la capacité d'accueil autorisée dans des provinces et territoires choisis (mars 2021)

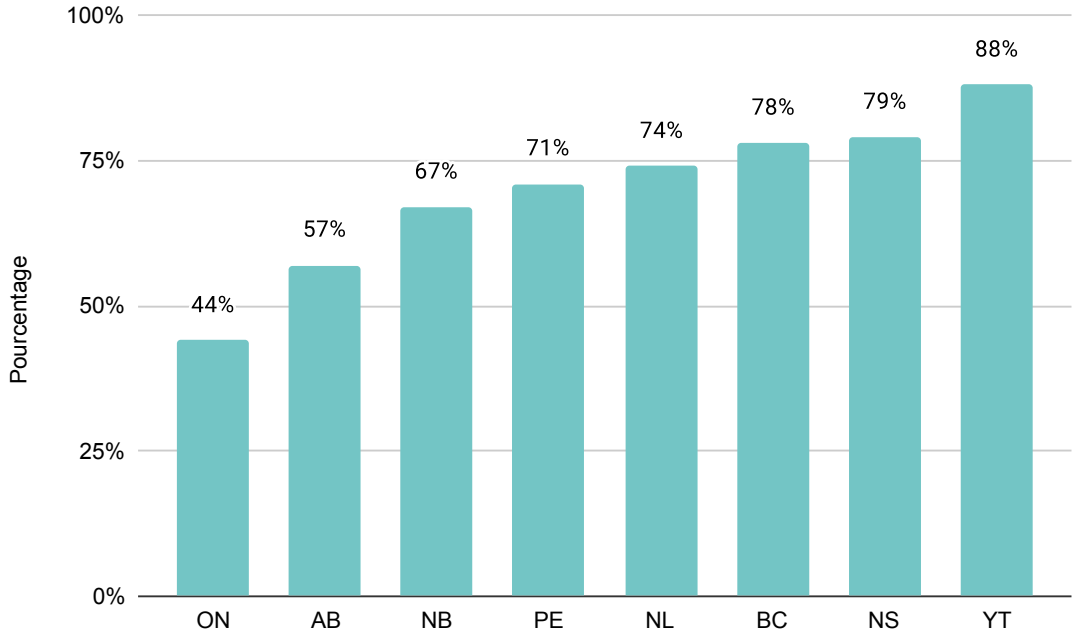

EN CE QUI CONCERNE LA COUVERTURE

Les services de garde réglementés et la maternelle offrent des soins et des services éducatifs aux enfants âgés de quatre et de cinq ans. Pour un nombre croissant de parents, par « couverture » on entend un service de garde et la maternelle pour leurs enfants âgés de quatre et de cinq ans.

La maternelle à temps plein (c'est-à-dire un programme offert toute la journée) est maintenant la norme au Canada. Neuf provinces et territoires offrent la maternelle à temps plein alors qu'au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et au Nunavut, la maternelle est encore offerte pour une partie de journée.

Les programmes de prématernelle sont en hausse. La Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest offrent la maternelle à tous les enfants âgés de quatre ans ou sont en voie de le faire; la Saskatchewan et l'Alberta ont de nombreux programmes de prématernelle ciblant des clientèles particulières. Aussi, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard offrent ou vont offrir une formule hybride de maternelle/garderie pour les enfants âgés de quatre ans, formule agréée en tant que garderie.

Par ailleurs, il y a aussi eu une croissance régulière des services de garde réglementés offerts à temps plein ou une partie de journée pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. En 1992, le Canada comptait un nombre suffisant de places en garderie/CPE pour 12 % des enfants âgés de 0 à 5 ans; ce pourcentage est passé à 28 % pour ce groupe d'âge en 2021.

Les services de garde parascolaires (c'est-à-dire offerts avant et après l'école) se sont également transformés. L'hypothèse selon laquelle ils s'adressent uniquement aux enfants âgés de 6 à 12 ans ne correspond plus à la réalité. Partout au pays, les services de garde parascolaires accueillent des enfants âgés de 4 et de 5 ans avec les enfants plus âgés et la plupart des provinces et des territoires offrent d'autres options pour prendre en charge les enfants de la maternelle en dehors des heures d'école.

FIGURE 3 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans et de 0 à 12 ans qui avaient une place dans une garderie agréée et un CPE. À l'échelle du Canada (1992, 2001, 2012, 2021)

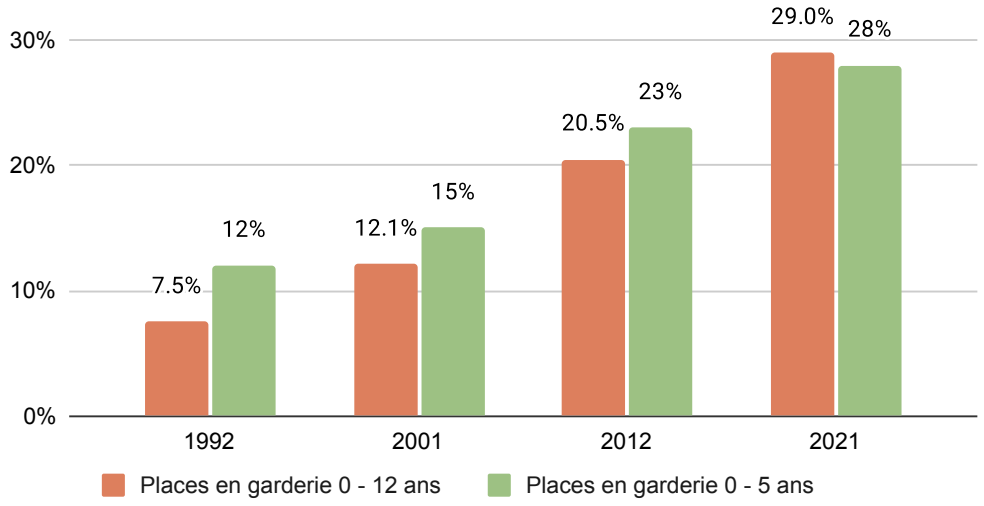

Dans certaines provinces, les services de garde parascolaires n'ont pas à être agréés. Certains de ces services (Québec, Ontario et Nouvelle-Écosse) doivent suivre des règles et reçoivent du financement, alors qu'en Saskatchewan, ils n'ont pas à être agréés, n'ont pas de règles à suivre et ne reçoivent pas de financement de la province s'ils sont offerts à l'école.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Propriété des services de garde

Le secteur des services de garde à but lucratif a connu une expansion pour atteindre 29 % des places autorisées en 2021.

La part des places offertes en services de garde à but lucratif était de 20 % en 2004, or elle augmente depuis quelques années. Depuis 2014, le pourcentage de places en services de garde BL a grimpé régulièrement, passant de 26 % en 2014 à 29 % en 2021.

Terre-Neuve-et-Labrador et Alberta affichaient les pourcentages les plus élevés de places en services de garde BL par rapport à leur nombre total de places, respectivement 70 % et 66 %. La Saskatchewan et le Manitoba en comptaient très peu et aux Territoires du Nord-Ouest, il n'y en avait aucune.

FIGURE 4 Pourcentage de places en services de garde BL offertes à temps plein ou pour une partie de journée aux enfants âgés de 0 à 12 ans. Provinces, territoires et Canada (2021)

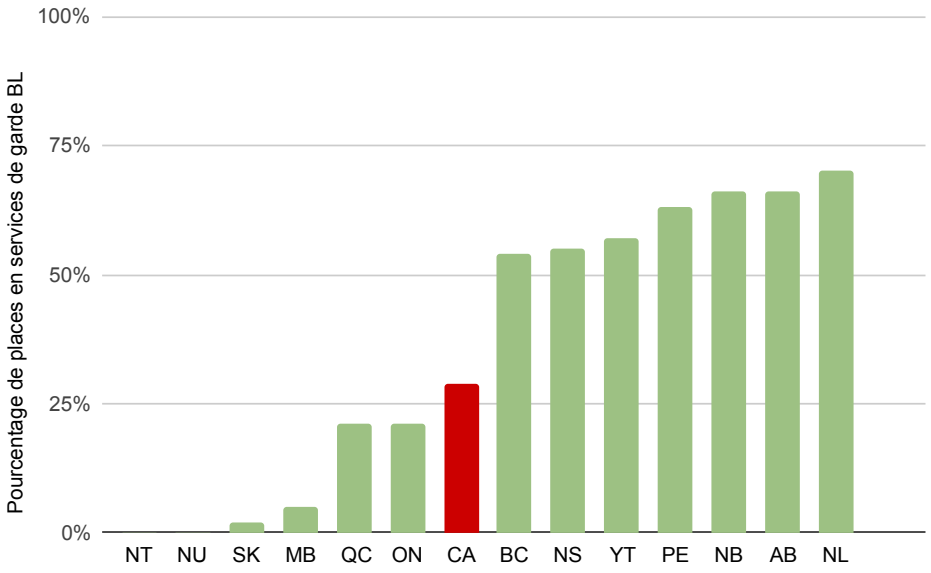

Cinquante pour cent des places offertes à temps plein sont à but lucratif au Canada, tandis que seulement 12 % des services de garde offerts une partie de journée en jardin d'enfants, en prématernelle ou en service de garde parascolaire sont à but lucratif.

Cinq provinces et territoires utilisent le modèle des agences de services de garde en milieu familial (ASGMF). Cinq des neuf ASGMF de la Nouvelle-Écosse sont à but lucratif. L'unique agence de Terre-Neuve-et-Labrador est à but non lucratif et les 161 ASGMF du Québec sont à but non lucratif. Sur les 126 agences en Ontario, 33 sont à but lucratif (en hausse depuis 2016, quand 14 des 108 agences étaient à but lucratif. Sur les 67 ASGMF de l'Alberta, 82 sont à but lucratif.

La plupart des provinces et territoires ont un certain nombre de garderies publiques[4], quoique peu nombreuses.

TABLEAU 1 Nombre de garderies publiques et municipales. Provinces, territoires et Canada (2021)

	Garderies publiques	*Garderies municipales*
NL	7	0
PE	4	2
NS	0	0
NB	8	3
QC	665	0
ON	183	109
MB	0	0
SK	5	3
AB	10 (est)[6]	4
BC	302	63
YT	8	0
NT	10	4
NU	11	7

4 Municipalité ou entité municipale, autorité scolaire, autre organisme gouvernemental ou organisme de gouvernance autochtone.

5 Ce chiffre représente uniquement les CPE accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Outre celles-ci, tous les services de garde parascolaires au Québec sont gérés par les autorités scolaires locales. Le nombre de services de garde parascolaires (avant et après l'école) n'était pas connu, mais ils comptent 340 685 places, ce qui est considérable.

6 Les garderies publiques en Alberta relèvent de quatre municipalités/entités municipales qui gèrent des garderies et six garderies agréées dans des communautés autochtones (réserves). Il s'agit d'une estimation, car les entités municipales gèrent peut-être plus d'une garderie.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Types de services de garde

Dans la plupart des provinces et territoires, les garderies à temps plein et les services de garde parascolaires prédominent — les jardins d'enfants et les prématernelles offrant des services une partie de journée et les services de garde en milieu familial réglementés étant beaucoup moins nombreux.

Les services de garde réglementés incluent quatre principaux types de services dans la plupart des provinces et territoires : garderie temps plein, garderie demi-journée (jardins d'enfants ou prématernelles), services de garde parascolaires et services de garde en milieu familial; leurs proportions relatives sont très variables d'une province et d'un territoire à l'autre.

FIGURE 5 Pourcentage de places par type de services de garde. Provinces, territoires et Canada (2021)

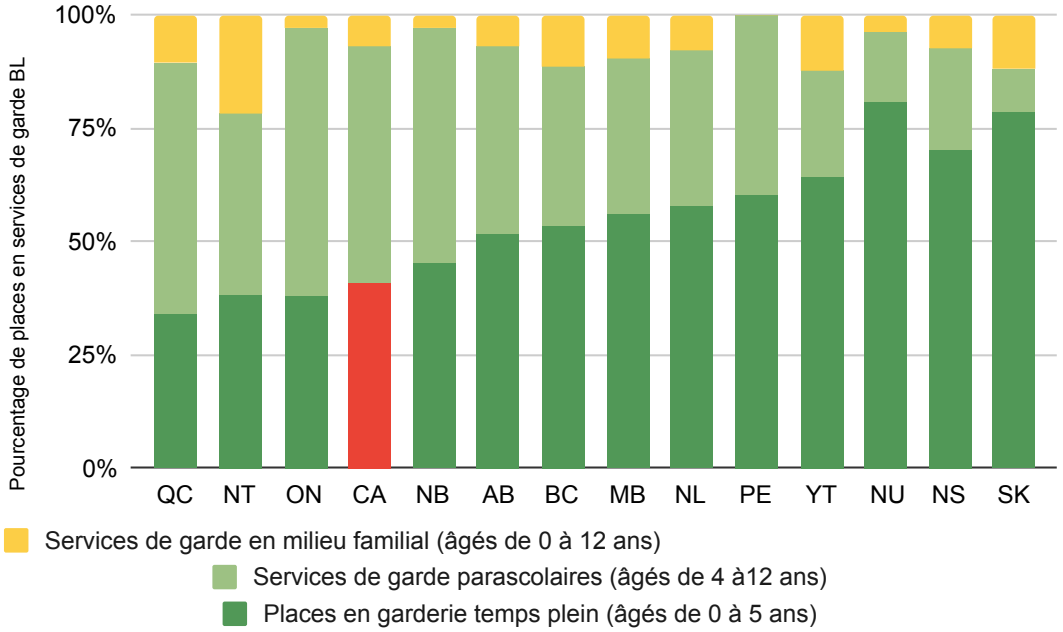

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Main-d'œuvre des services de garde

La pénurie d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés est un obstacle à l'expansion des services de garde, car la demande de places autorisées a augmenté parallèlement à la réduction des tarifs.

Le manque d'éducatrices et d'éducateurs en petite enfance qualifiés prêts à travailler en services de garde malgré les faibles salaires et les conditions de travail souvent médiocres en restreint l'expansion — voire la pénurie de main-d'œuvre empêche les garderies et les CPE existants de fonctionner au maximum de leur capacité.

Les données du recensement indiquent que le salaire des éducatrices et des aides-éducatrices à la petite enfance[7] qui travaillent en garderie auprès d'enfants âgés de 0 à 12 ans se situe entre 18,65 $/h et 21,32 $/h à l'échelle du Canada. Les salaires médians provinciaux et territoriaux varient de 14,81 $/h à 16,92 $/h au Nouveau-Brunswick à 22,12 $/h à 25,27 $/h au Yukon.

Salaires horaires médians 2021

18,65 $/h à 21,32 $/h

Éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance [incluant les superviseurs et superviseuses] travaillant à temps plein, toute l'année en garderie auprès d'enfants âgés de 0 - 12 ans, au Canada.

7 Ces calculs spéciaux effectués par Statistique Canada incluent les éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance (CNP 4214) et dont la tâche est définie comme suit dans le SCIAN 6244 « travaillant dans l'industrie des garderies dans des établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants ». Sont incluses les personnes qui travaillent à temps plein [30 heures et + par semaine] et toute l'année [48 semaines et + par an], ne travaillent pas à domicile et ne sont pas à leur compte. Sont inclus les superviseurs et superviseuses, mais non les gestionnaires. « Revenu d'emploi » s'entend le revenu provenant de tous les emplois si l'éducatrice ou l'aide-éducatrice à la petite enfance occupe un deuxième emploi lui procurant une rémunération, un salaire ou une commission.

LES STRATÉGIES DE MAIN-D'ŒUVRE DES PLANS D'ACTION PROVINCIAUX

Grilles salariales

Des grilles salariales ont été mises en place depuis plusieurs années à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec.

Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté des grilles salariales en 2022 et 2023.

La Saskatchewan, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest se sont engagés à mettre en place des grilles salariales.

Accroître les niveaux de qualification en éducation à la petite enfance

Une grande majorité des provinces et des territoires se sont engagés à exiger un pourcentage plus élevé de personnel éducateur qualifié ou agréé, habituellement 60 %.

Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, qui n'ont pas encore de processus d'agrément du personnel, se sont engagés à en instaurer un.

La plupart des gouvernements se sont engagés à subventionner les salaires ou à les augmenter. Au cours des trois dernières années, plusieurs ont amélioré les salaires du personnel, dans certains cas à plus d'une reprise.

Dans leurs plans d'action, les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre un grand nombre d'initiatives de formation en éducation à la petite enfance, incluant des formations non traditionnelles, du soutien financier ou des bourses d'études, des programmes de formation accélérée, des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire, des projets pilotes et d'autres activités de perfectionnement professionnel.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Frais de garde et abordabilité

Après 2021, les frais de garde ont diminué considérablement partout au Canada[8] à partir du moment où les fonds fédéraux en vertu des accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants [APAGJE] ont commencé à être distribués.

EN 2021, AVANT LES APAGJE

Les tarifs de garde élevés étaient la norme dans la plupart des régions du Canada et ils variaient grandement d'une province et d'un territoire à l'autre. Les fournisseurs individuels de services de garde fixaient leurs tarifs en fonction de l'offre et de la demande dans la plupart des provinces et territoires. En 2021, le tarif médian le plus élevé selon la valeur marchande pour une place à temps plein en garderie était de 1 948 $ par mois pour un poupon à Toronto et le tarif médian le moins élevé selon la valeur marchande pour un enfant d'âge préscolaire était de 625 $ par mois à Regina.

La plupart des garderies à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et au Manitoba fonctionnaient dans un régime provincial à tarifs fixes, le manque à gagner étant compensé par des subventions de fonctionnement versées aux installations.

Dans un sondage canadien[9] sur les frais de garde, mené dans 37 grandes villes au pays, le tarif médian pour la garde à temps plein d'enfants âgés de 0 à 4 ans était de 189 $ par mois en vertu du régime québécois à tarifs fixes par rapport à 1948 $/mois pour un poupon, 1615 $/mois pour un bambin et 1300 $/mois pour un enfant d'âge préscolaire à Toronto.

8 Les tarifs sont inférieurs à 10 $/jour au Québec depuis plus de 20 ans et ils sont à 10 $/jour environ depuis 2021.

9 Les provinces et les territoires publient pour la plupart des données sur les tarifs, mais comme elles ne sont pas recueillies de la même façon, elles ne sont pas comparables. Le sondage annuel sur les tarifs du Centre canadien de politiques alternatives présente les tarifs moyens par groupe d'âge pour les services de garde agréés offerts à temps plein dans 37 grandes villes au Canada. Le sondage inclut au moins une ville dans chaque province et chaque territoire [37 en tout], représentant environ 60 % des garderies et services de garde en milieu familial agréés offerts à temps plein à l'échelle du Canada. Les données de 2021 ont été recueillies avant les réductions de frais de garde en vertu du programme pancanadien d'AGJE.

À Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et au Manitoba, les tarifs fixes variaient de 8,50 $ par jour pour tous les groupes d'âge au Québec à 27 $/jour et 34 $/jour respectivement pour les enfants d'âge préscolaire et les poupons à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les tarifs médians pour poupons étaient supérieurs à 800 $/mois dans toutes les villes sondées, sauf dans les provinces au régime à tarifs fixes et à Whitehorse[10]. Les tarifs médians pour les enfants d'âge préscolaire étaient supérieurs à 700 $/mois, sauf dans les provinces au régime à tarifs fixes et à Whitehorse et Regina.

Dans la presque totalité des villes sondées, les tarifs dans les services de garde à but lucratif étaient plus élevés que dans les services de garde sans but lucratif. Les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire dans le secteur BL variaient de 1 % plus élevés à Calgary à 81 % plus élevés à Surrey en C.-B. Au Québec[11], les frais de garde établis en fonction de la valeur marchande dans les garderies BL variaient de 846 $ à 1194 $ par mois.

Partout au Canada, sauf au Québec, les gouvernements versaient des subventions pour frais de garde afin de réduire les tarifs pour les familles à faible revenu admissibles. Partout au Canada, sauf en Nouvelle-Écosse, on s'appuie sur des critères sociaux, comme le statut d'emploi des parents, la formation ou l'éducation, pour déterminer l'admissibilité.

EN AVRIL 2023, APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ACCORDS PANCANADIENS SUR L'AGJE

Les parents dans six provinces et territoires payaient 10 $ par jour pour faire garder à temps plein leurs enfants âgés de 0 à 5 ans. Ailleurs, les frais de garde avaient baissé de 50 % [en moyenne] à comparer à leurs niveaux de 2019.

En vertu des accords sur l'AGJE, les provinces et territoires[12] ont accepté de réduire les frais de garde pour les enfants âgés de 0 à 5 ans de 50 % en moyenne avant le 31 décembre 2022 et de procéder à d'autres réductions pour en arriver à une moyenne de 10$/jour en 2026. Les provinces et les territoires ont tous réduit les tarifs, certains excédant l'exigence de 50 % et atteignant l'objectif de 10 $/jour.

10 En 2021, avant le financement provenant des APAGJE, au Yukon, les tarifs dans toutes les installations de services de garde autorisés du territoire étaient de 700 $/mois.

11 Au Québec, le secteur privé non subventionné occupe une place importante; les parents ont droit à un crédit d'impôt pour compenser les frais de garde élevés dans ce secteur.

12 Les parents au Yukon et dans les garderies subventionnées au Québec payaient déjà autour de 10 $/jour ou moins avant les APAGJ.

En avril 2023, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et le Nunavut avaient adopté un régime à tarifs fixes pour les services de garde admissibles et Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba avaient réduit leurs tarifs fixes.

Ailleurs, les gouvernements versaient des subventions pour réduire de 50 % en moyenne les tarifs établis selon la valeur marchande. Les subventions étaient assujetties à certaines conditions, notamment des limites relatives à de nouvelles hausses de tarifs.

Comme le financement en vertu des APAGJE vise les enfants âgés de 0 à 5 ans, les services de garde parascolaires [avant et après l'école] qui accueillent des enfants de la maternelle peuvent en bénéficier. Dans certains endroits, les gouvernements utilisent les fonds pour étendre les réductions de frais de garde aux enfants de six ans et plus qui fréquentent des services de garde parascolaires.

Les provinces et territoires, sauf le Québec, ont conservé leur régime de subventions des frais de garde.

Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Alberta ont haussé les niveaux de revenu pour être admissibles à une subvention.

RÉSUMÉ ET ANALYSE

Financement public des services de garde réglementés

Le financement public des services de garde réglementés a augmenté de plus de huit fois à l'échelle du Canada depuis 1992.

En 1992, le budget annuel des services de garde dans cinq provinces et territoires était inférieur à 4 millions de dollars — le financement public total consenti aux services de garde au Canada était de 762 millions de dollars.

En 2020-2021, au Canada, les dépenses publiques totales consacrées aux services de garde réglementés étaient de 6,5 milliards de dollars.

En raison des difficultés et des interventions liées à la pandémie de COVID-19, les dépenses en matière d'AGJE de 2020-2021 ne peuvent pas être directement comparées à celles de 2018-2019 ou des années précédentes, et elles ne devraient pas l'être.

À cause de la pandémie, les dépenses en matière de services de garde n'étaient pas habituelles. Les provinces et les territoires ont abordé différemment les problèmes causés par les fermetures de services et les faibles taux d'inscription, les demandes additionnelles liées à la santé, la sécurité et les situations d'urgence, et les fonds fédéraux ponctuels versés pour la relance sécuritaire des services de garde.

Les nouveaux fonds négociés en vertu des accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants n'avaient pas encore été distribués aux provinces et territoires durant l'exercice financier de 2020-2021.